

DECRET N° 2003-366 DU 18 SEPTEMBRE 2003

Portant nomination des Recteurs
des universités béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2001-362 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 septembre 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées Recteurs des universités ci-après, les personnes dont les noms suivent :

- Recteur de l'université
d'Abomey-Calavi : Monsieur Salifou ALIDOU

- Recteur de l'université
de Parakou : Monsieur Alexis HOUNTONDI

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 septembre 2003

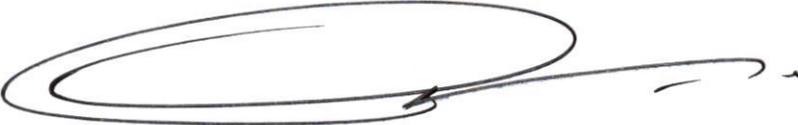
Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



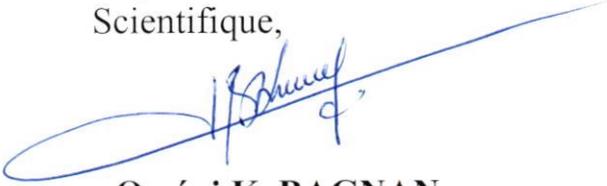
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
 et de l'Economie,

Le Ministre de l'Enseignement
 Supérieur et de la Recherche
 Scientifique,



Grégoire LAOUROU.-



Osséni K. BAGNAN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MESRS 4 MFE 4
 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
 DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
 FADESEP 3 UNIPAR-FDSP 3 INTERESSES 02 JO 1.